VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 février 2023)

Date de convocation : 23 janvier 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 9 février 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, SANZ, CACHELOU, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, GANTCH, CASSOU et M. DESSEIN, CARRERE, GABASTON.

Pouvoirs : Mme BERGES à M. MARTIN
M. CARRERE à M. VISSE
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
Mme CANDAU à M. ESQUER
Mme GANTCH à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : FINANCES - BUDGET AUTONOME EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU (M14 soumis au FCTVA) – BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le projet de budget autonome EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU pour l'exercice 2023 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2023 de l'EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	**9 574 274,03 €**
Recettes	**9 574 274,03 €**
Fonctionnement	
Dépenses	**361 916,71 €**
Recettes	**361 916,71 €**

Le Président

Jean-Paul CASAUBON